

## TARIFS DE LA FORMATION INFIRMIERE 2023/2024

<b>FRAIS OBLIGATOIRES</b>	<b>Formation initiale + Etudiants inscrits à Pôle Emploi</b>	<b>Formation professionnelle continue  (hors Pôle Emploi)</b>
<b>Droits d'inscription universitaires</b>	<b>170 €</b> (chèque remis à l'IFSI, à chaque rentrée)	-
<b>C.V.E.C.</b>	<b>100 €</b> (paiement sur le site de la CVEC, à chaque rentrée)	-
<b>Coût annuel de formation</b>	<b>8 700 €</b> (coût/étudiant/an, pris en charge par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté)	<b>8 000 € ou 8 700 €</b> (selon la prise en charge des frais de déplacement en stages)

- **Le paiement de la CVEC permet la délivrance de la Carte d'étudiant, par l'Université de Dijon, et l'accès aux services universitaires.**
- **Les étudiants en FPC ont également accès aux services universitaires et reçoivent une Carte d'étudiant.**